

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

INITIEE PAR

TIKEHAU PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
SALVEPAR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Salvepar a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 11 décembre 2012, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Salvepar.

Le présent document complète la note d'information établie conjointement par Tikehau Participations & Investissements et Salvepar visée par l'AMF le 11 décembre 2012 sous le numéro 12-593, en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de Salvepar (www.salvepar.fr), et de l'AMF (www.amf-france.org), et sont mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Salvepar
134 boulevard Haussmann
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 12 décembre 2012, conformément aux dispositions des articles 231-27, 231-28 et 221-3 du Règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE - RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE		3
1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	4
2.	EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2011 ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012.....	4
2.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	4
2.2	MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE SALVEPAR	5
2.3	CONCLUSION DE CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES DE SUPPORT	8
2.4	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL	8
2.5	PARTICIPATION DE SALVEPAR A L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION REALISEE PAR LA SOCIETE GL EVENTS.....	9
2.6	COMMUNIQUE DU 25 JUILLET 2012 : RESULTATS SEMESTRIELS 2012	9
2.7	COMMUNIQUE DU 23 OCTOBRE 2012 : ACQUISITION DU CONTROLE DE SALVEPAR PAR LE GROUPE TIKEHAU	10
2.8	COMMUNIQUE DU 29 OCTOBRE 2012 : CHIFFRE D'AFFAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2012.....	11
3.	ATTESTATION DE SALVEPAR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	12

PREAMBULE - RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du Règlement général de l'AMF, la société Tikehau Participations & Investissements, société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 euros, ayant son siège social 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 753 890 177 (« **TPI** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée de manière irrévocable à l'égard des actionnaires de la société Salvepar, société anonyme au capital de 12.523.408 euros divisé en 1.565.426 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est sis 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 004 327 (« **Salvepar** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0000124356, à acquérir la totalité de leurs actions Salvepar dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-après (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par TPI du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Salvepar à la suite de la réalisation le 26 octobre 2012 de l'acquisition par TPI - dans le cadre d'une transaction réalisée par voie de cession de gré à gré - de l'intégralité des actions Salvepar détenues par les sociétés SOGEPARTICIPATIONS et SG CAPITAL DEVELOPPEMENT (sociétés affiliées au groupe Société Générale), soit 804.873 actions représentant 51,42% du capital et des droits de vote de Salvepar au prix unitaire de 86,24 euros (l'« **Acquisition** »).

A l'issue de l'Acquisition et à la date de dépôt du projet d'Offre, TPI détenait un total de 804.873 actions Salvepar représentant 51,42% du capital et des droits de vote de Salvepar, sur la base d'un nombre total de 1.565.426 actions et autant de droits de vote, en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

Lazard Frères Banque et Natixis ont, en tant qu'établissements présentateurs de l'Offre, déposé auprès de l'AMF pour le compte de TPI le projet d'Offre le 26 novembre 2012, étant précisé que seule Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par TPI dans le cadre de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur la totalité des actions Salvepar en circulation non détenues par TPI à la date de dépôt de l'Offre, soit sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt de l'Offre, 760.553 actions Salvepar.

Le prix proposé dans le cadre de la présente Offre - qui correspond au prix payé par TPI pour une action Salvepar dans le cadre de l'acquisition du bloc d'actions précité - est de 86,24 euros par action Salvepar.

La durée de l'Offre est de 10 jours de négociation.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information établie conjointement par TPI et Salvepar visée par l'AMF le 11 décembre 2012 sous le numéro 12-593, en application de la décision de conformité du même jour. Cette note d'information conjointe est disponible sur les sites Internet de Salvepar (www.salvepar.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et est mise gratuitement à disposition du public et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Tikehau Participations & Investissements - 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris ;
- Lazard Frères Banque - 121 Boulevard Haussmann, 75008 Paris ;
- Natixis - 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris ;
- Salvepar - 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Salvepar est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente de Salvepar, depuis la diffusion par Salvepar de son rapport annuel pour l'exercice 2011 diffusé le 27 avril 2012 (le « **Rapport Annuel 2011** »), ainsi que de son rapport financier semestriel 2012 diffusé le 31 juillet 2012 (le « **Rapport Financier Semestriel 2012** »).

Le Rapport Annuel 2011 et le Rapport Financier Semestriel 2012 sont disponibles sur le site Internet de Salvepar (www.salvepar.fr), au sein de la rubrique *information réglementée*, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à Salvepar.

2. EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2011 ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

2.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la suite de l'Acquisition, à la connaissance de Salvepar et selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées et les déclarations en période de pré-offre et en période d'offre, au 11 décembre 2012, le capital de Salvepar était réparti comme suit :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote au 11 décembre 2012	
	Nombre	%
TPI	804.873	51,41%
GST INVESTISSEMENTS	201.717	12,89%
2 RB-I SA	109.581	7,00%
Public	449.255	28,70%
Total	1.565.426	100%

Le nombre total d'actions auto-détenues par Salvepar au 11 décembre 2012 s'élève à zéro.

2.2 Modification de la gouvernance de Salvepar

A la suite de l'Acquisition et à l'occasion de sa réunion en date du 26 octobre 2012, le conseil d'administration de Salvepar a procédé à la cooptation de quatre nouveaux administrateurs en remplacement des quatre représentants affiliés au groupe Société Générale démissionnaires.

Ainsi, ont été cooptés, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire de Salvepar :

- Tikehau Capital Partners (représentée par Monsieur Benoît FLOUTIER) en remplacement de Monsieur Michel DOUZOU, démissionnaire ;
- Tikehau Capital Advisors (représentée par Monsieur Mathieu CHABRAN) en remplacement de Madame Aline FRAGNET D'HAUSEN, démissionnaire ;
- TPI (représentée par Monsieur Christian PARENTE) en remplacement de Société Générale (représentée par Monsieur Denis DEVERS), démissionnaire ; et
- Monsieur Antoine FLAMARION en remplacement de Monsieur Yves-Claude ABESCAT, démissionnaire.

En date du 26 octobre 2012, le conseil d'administration de Salvepar a désigné Monsieur Antoine FLAMARION en qualité de président du conseil d'administration et directeur général en remplacement de Monsieur Yves-Claude ABESCAT, démissionnaire.

Avec effet au 26 octobre 2012, date de réalisation de l'Acquisition, Monsieur Jacques PEDRERO a démissionné de son mandat de directeur général délégué de la Société. Il a été décidé lors du conseil d'administration précité de ne pas pourvoir à son remplacement.

Monsieur Jacques PEDRERO conserve toutefois des fonctions dans Salvepar pour accompagner une période de transition avec le nouvel actionnaire de contrôle de Salvepar dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle conclue avec la Société Générale.

Le conseil d'administration de Salvepar est désormais composé comme suit :

Membres du conseil d'administration	Fonction
Monsieur Antoine FLAMARION	Président du conseil d'administration et directeur général
Tikehau Capital Partners (représentée par Monsieur Benoît FLOUTIER)	Administrateur
Tikehau Capital Advisors (représentée par Monsieur Mathieu CHABRAN)	Administrateur
TPI (représentée par Monsieur Christian PARENTE)	Administrateur
GST Investissements (représentée par Monsieur Georges TRAMIER)	Administrateur
2 RB-I (représentée par Monsieur Robert Bianco)	Administrateur
Monsieur Gérard HIGUINEN	Administrateur

Les renseignements relatifs aux nouveaux administrateurs ou leurs représentants permanents figurent ci-dessous :

<u>MONSIEUR ANTOINE FLAMARION</u>		<i>Demeurant 12 rue de Musset, 75016 Paris</i>
Date de première nomination (cooptation)		26 octobre 2012
Date d'échéance du mandat en cours		Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2012
Fonctions exercée au sein de la Société		Président du conseil d'administration et directeur général
Fonctions exercées en dehors de la Société	Président	Tikehau Capital
	Membre du comité d'investissement	TR Capital TEF 2008
	Gérant	Takume EURL
	Membre du conseil de surveillance	ALMA PROPERTY (via Triptyque)
	Membre du conseil d'administration	Groupe Flo SA Financière Flo SAS
Fonctions exercées via Tikehau Capital (Président Antoine Flamarion)	Président	Triptyque Makemo Capital Fakarava Capital Tikehau Capital Advisors Tikehau Investment Management (Conseil de surveillance)
	Membre du comité d'investissement	Tikehau Capital Partners
	Administrateur	Tikehau Capital Advisors Sofidy
	Membre du conseil de surveillance	Selectirente
Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années	Membre du Comité de direction	Heuricap

<u>MONSIEUR BENOIT FLOUTIER</u> <u>(représentant permanent de Tikehau Capital Partners)</u>		<i>Demeurant 17 rue Foch, 92420 Vaucresson</i>
Date de première nomination (cooptation)		26 octobre 2012
Date d'échéance du mandat en cours		Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2015
Fonctions exercée au sein de la Société		Administrateur
Fonctions exercées en dehors de la Société	Membre du comité d'investissement	TEF 2008
Fonctions exercées via Tikehau Capital Advisors (représentant)	Président	TEF 2008

<u>MONSIEUR MATHIEU CHABRAN</u> <u>(représentant permanent de Tikehau Capital Advisors)</u>		<i>Demeurant 15 rue de Franqueville, 75116 Paris</i>
Date de première nomination (cooptation)		26 octobre 2012
Date d'échéance du mandat en cours		Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2014
Fonctions exercée au sein de la Société		Administrateur
Fonctions exercées en dehors de la Société	Président	MCH MC3
	Directeur Général	Tikehau Investment Management
	Membre du comité d'investissement	TR Capital TEF 2008
	Membre du conseil d'administration	Groupe Flo SA Financière Flo SAS
Fonctions exercées via MCH (Président Mathieu Chabran)	Directeur Général	Tikehau Capital Advisors Makemo Capital Fakarava Capital TCA Partnership
	Administrateur	Tikehau Capital Advisors
	Membre du Comité d'investissement	Tikehau Capital Partners
Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années	Comité de direction	Heuricap

<u>MONSIEUR CHRISTIAN PARENTE</u> <u>(représentant permanent de TPI)</u>		<i>Demeurant 20 / 22 rue de Tourville, 78100 Saint Germain en Laye</i>
Date de première nomination (cooptation)		26 octobre 2012
Date d'échéance du mandat en cours		Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2013
Fonctions exercées au sein de la Société		Administrateur
Fonctions exercées en dehors de la Société	Président	NPC2 Conseils
	Membre du conseil de surveillance	Tikehau Investment Management
	Membre du conseil d'administration	Avenir Telecom Altrad
Fonctions exercées via NPC2 Conseils (Président Christian Parente)	Administrateur	Tikehau Capital Advisors
Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années	Membre du Comité d'Orientation	Tikehau Capital Advisors

2.3 Conclusion de conventions de prestations de services de support

Salvepar n'employant aucun salarié, le groupe Tikehau s'est substitué au groupe Société Générale dans la mise à disposition des moyens du fonctionnement de Salvepar.

Tikehau Capital Advisors, société affiliée à TPI, en qualité de prestataire, et Salvepar, en qualité de bénéficiaire, ont ainsi conclu, en date du 26 octobre 2012, deux conventions de prestations de services de support, à des conditions normales de marché et globalement équivalentes à celles précédemment en vigueur avec le groupe Société Générale, portant, pour l'une, (i) sur la mise à la disposition de Salvepar du support matériel nécessaire à la réalisation de son objet (notamment des locaux, emplacements de travail meublés, matériel informatique, services informatiques, service d'accueil partagé, etc.) ainsi que sur une mission de conseil et d'assistance notamment dans les domaines de la tenue de la comptabilité de Salvepar et de la gestion de la trésorerie et des flux financiers et, pour l'autre, (ii) sur une mission d'assistance et de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations, incluant notamment la structuration des projets d'investissement retenus par Salvepar, la stratégie de cession des participations, la sélection de conseils extérieurs et le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille.

2.4 Transfert du siège social

Le conseil d'administration de Salvepar a décidé en date du 26 octobre 2012, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire de Salvepar, de transférer le siège social de Salvepar au 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

2.5 Participation de Salvepar à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par la société GL Events

Salvepar a souscrit, pendant la période de souscription ouverte du 9 au 22 novembre 2012 concernant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la société GL Events (voir note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 12-530 en date du 5 novembre 2012 disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org) dont elle détenait 1,39% du capital au 30 septembre 2012, 65.244 actions nouvelles GL Events pour un montant total d'environ 931.000 euros. Au 29 novembre 2012, Salvepar détenait ainsi 315.245 actions GL Events représentant 1,39% du capital.

2.6 Communiqué du 25 juillet 2012 : résultats semestriels 2012

Le communiqué de presse diffusé par Salvepar le 25 juillet 2012 relatif aux résultats semestriels de l'exercice 2012 est reproduit ci-après :

« Résultats Semestriels 2012

Le Conseil d'Administration de SALVEPAR s'est réuni le 25 juillet 2012 pour examiner l'activité et arrêter les comptes du premier semestre 2012.

Activité

Au cours de ce semestre, SALVEPAR a augmenté sa participation dans HEURTEY PETROCHEM, en se portant acquéreur pour 0,7 million d'euros sur le marché soit un investissement de 5,9 millions d'euros depuis décembre 2010, représentant 6,02% du capital et 5,71% des droits de vote.

Par ailleurs, SALVEPAR a cédé 10.000 titres THERMADOR pour 1,21 million d'euros et 11.312 titres LATECOERE pour 125 millions d'euros.

Résultats

*Au 30 juin 2012, SALVEPAR enregistre des **produits de gestion** à hauteur de 5,04 M€ contre 4,39 M€ au 30 juin 2011.*

*Le **résultat net** s'élève à **2,82 M€** contre 6,30 M€ à fin juin 2011. Ce résultat est composé :*

*- d'un **résultat net de gestion** positif de 3,85 M€ contre 3,13 M€ au 30 juin 2011. Cette progression résulte principalement de la hausse des dividendes et des intérêts perçus ;*

*- d'un **résultat net des opérations sur valeurs immobilisées** négatif de 1,03 M€, qui provient essentiellement des dotations nettes des reprises de dépréciations portant sur le portefeuille.*

Actif Net Réévalué

*L'Actif Net Réévalué ressort à fin juin 2012 à 160,21 millions d'euros soit **102,34 euros par action**, en hausse de 2,9 % par rapport à fin décembre 2011.*

Perspectives

SALVEPAR poursuit ses travaux pour concrétiser de nouveaux investissements ou saisir des opportunités de cessions au cours du second semestre 2012. »

2.7 **Communiqué du 23 octobre 2012 : acquisition du contrôle de Salvepar par le Groupe Tikehau**

Le communiqué de presse du 23 octobre 2012 relatif à l'acquisition du contrôle de Salvepar par le Groupe Tikehau est reproduit ci-après :

« Le Groupe Tikehau et la Société Générale annoncent la conclusion d'un accord définitif en vue de la prise de contrôle de Salvepar, société d'investissement française cotée sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE Euronext par Tikehau Participations & Investissements, société d'investissement dont l'objectif est d'investir en fonds propres dans des sociétés cotées et non-cotées, nouvellement créée par le Groupe Tikehau.

Salvepar est une société d'investissement dont la mission est de prendre des participations minoritaires - entre 5% et 20% - dans des sociétés cotées et non cotées, en privilégiant des sociétés en développement.

Aux termes de l'accord signé le 22 octobre, Tikehau Participations et Investissements acquerra à un prix de 86,24 euros par action, les 51,42% du capital et des droits de vote de Salvepar détenus par le groupe Société Générale.

La finalisation de l'opération devrait intervenir dans les prochains jours.

A l'issue de l'acquisition du bloc de contrôle, Tikehau Participations et Investissements déposera une offre publique d'achat simplifiée, conformément à la réglementation applicable, sur le solde des actions Salvepar au même prix par action.

Avec cette acquisition, le Groupe Tikehau affirme sa volonté de développer, avec Tikehau Participations et Investissements, son activité de capital développement et d'investissement en fonds propres, en parallèle de son activité de gestion pour compte de tiers sur les marchés du crédit développée depuis 2007 à travers Tikehau Investment Management.

Antoine Flamarion, Président du Groupe Tikehau a déclaré : « L'acquisition de Salvepar est une étape importante dans le développement du Groupe. Nous renforçons ainsi notre présence dans le domaine de l'investissement en capital avec désormais plus de 1,4 milliard d'euros d'actifs. Le portefeuille de Salvepar est constitué de participations solides dont nous souhaitons accompagner le développement pour faire de Salvepar une société d'investissement performante et leader sur son marché. »

Pour Société Générale, la cession de cette participation s'inscrit dans l'effort du groupe d'accélérer sa transformation en recentrant ses activités, notamment en cédant des actifs non stratégiques. L'impact de cette transaction sur les ratios prudentiels et les résultats du Groupe est non matériel. Société Générale souligne que l'acquisition par Tikehau de sa participation, à l'issue d'un processus concurrentiel, permettra à la société de poursuivre son développement sur le marché du capital développement et du capital investissement en France. Compte tenu de son expertise sur le marché des entreprises dans la banque de détail, Société Générale continuera d'être en relation avec Salvepar et Tikehau pour les besoins de ses clients.

A propos du Groupe Tikehau :

Le Groupe Tikehau a été créé en 2004 pour investir et gérer, sans contrainte particulière de durée, des fonds institutionnels et privés dans différentes classes d'actifs (participations cotées et non-cotées, crédit et immobilier). En 2007, le Groupe Tikehau a lancé Tikehau IM, société de gestion agréée par l'AMF spécialisée dans les produits de crédit et qui est devenue en quelques années leader sur son marché. Le Groupe Tikehau est détenu majoritairement par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang tels que Crédit Mutuel Arkea et Unicredit.

A propos de Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Près de 160 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama
- La banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Société Générale figure dans les indices de développement durable FSE4Good et ASPI.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com. »

2.8 Communiqué du 29 octobre 2012 : chiffre d'affaires au 30 septembre 2012

Le communiqué de presse diffusé par Salvepar le 29 octobre 2012 relatif à son chiffre d'affaires pour le 3^{ème} trimestre de l'exercice 2012 est reproduit ci-après :

« Communiqué : Information T3 2012

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2012

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Revenus du Portefeuille		
<i>Premier Trimestre</i>	474	368
<i>Deuxième Trimestre</i>	3 218	3 709
<i>Troisième Trimestre</i>	1 380	315
<i>Quatrième Trimestre</i>	-	-
TOTAL	5 072	4 392
Commissions - Intérêts		
<i>Premier Trimestre</i>	133	116
<i>Deuxième Trimestre</i>	128	198
<i>Troisième Trimestre</i>	191	140
<i>Quatrième Trimestre</i>	-	-
TOTAL	452	454
Récapitulatif		
<i>Premier Trimestre</i>	607	484

<i>Deuxième Trimestre</i>	3 346	3 907
<i>Troisième Trimestre</i>	1 571	455
<i>Quatrième Trimestre</i>	-	-
TOTAL	5 524	4 846

Les opérations de gestion ci-dessus correspondent pour les « revenus du portefeuille » à l'encaissement des dividendes et des intérêts des obligations, et les « commissions et intérêts » aux produits des placements de trésorerie.

Les opérations sur immobilisations du troisième trimestre de SALVEPAR ont enregistré :

- *un complément d'investissement de 10.000 actions THERMADOR GROUPE pour un montant de 553,6 mille euros. »*

3. ATTESTATION DE SALVEPAR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé à l'AMF le 11 décembre 2012 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Tikehau Participations & Investissements et visant les actions de Salvepar. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Paris, le 11 décembre 2012.

Monsieur Antoine FLAMARION, Président-Directeur Général